

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Délibération n° D-2022-255**

Extension du cimetière naturel de Souché

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 21/06/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 30/06/2022

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

**Secrétaire de séance :** Baptiste DAVID

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Baptiste DAVID, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, ayant donné pouvoir à Madame Yvonne VACKER

**Direction Accueil et Formalités  
citoyennes**

**Extension du cimetière naturel de Souché**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le cimetière naturel de Souché, sis impasse Abel-Amiaux, a été mis en service le 14 février 2014, et s'illustre par un fonctionnement différent des cimetières traditionnels. Ainsi, son règlement intérieur prévoit notamment que les inhumations ne sont autorisées qu'en pleine terre, que la personnalisation de l'espace concédé se fait par la plantation de végétaux (monuments, plaques et objets funéraires y sont interdits), et que les matériaux utilisés doivent être le moins polluant possible (cercueils en bois simple non traités ou en carton, urnes biodégradables, etc.).

A ce jour, 238 défunts reposent dans ce cimetière d'environ 4 000 m<sup>2</sup>, et 141 concessions y ont été attribuées. Force est de constater que ce lieu de recueillement a fait l'objet de nombreuses demandes d'inhumation d'urnes, de cercueils et de dispersions des cendres, ces dernières années, et que le site est déjà proche de la saturation.

Ne restent aujourd'hui disponibles que 6 emplacements pour accueillir des cercueils et 15 emplacements pour accueillir des urnes cinéraires. L'existence de ce cimetière est trop récente pour qu'une procédure de reprise des concessions arrivées à échéance puisse être lancée. Les premières concessions à arriver à échéance ne le seront qu'en 2031.

La Ville de Niort avait anticipé l'engouement que pourrait susciter ce cimetière arboré et végétalisé, et le manque d'emplacements à court terme. Elle a donc acquis, il y a 5 ans, un terrain qui jouxte le cimetière naturel existant, afin de procéder à l'extension de ce dernier. Il s'agit de la parcelle 0206 sections HM, d'une surface de 5 850 m<sup>2</sup>, avec accès sur la rue de l'aérodrome. La Ville de Niort a d'ores et déjà clôturé cette parcelle, et procédé à la plantation d'arbres et d'arbustes. Ainsi, côté maisons d'habitation, un grillage rigide a été posé et une haie composée d'arbres fruitiers et d'arbustes a été plantée à environ 2 mètres dudit grillage.

Le 14 décembre 2021 a été rendu un avis hydrogéologique favorable au projet d'extension du cimetière naturel de Souché.

Conformément à l'article L.2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

*« La création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière sont décidés par le conseil municipal. Toutefois, dans les communes urbaines et à l'intérieur des périmètres d'agglomération, la création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière à moins de 35 mètres des habitations sont autorisés par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, pris après une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques ».*

Plusieurs habitations situées sur les parcelles 098, 0141, 0210, 0215, 0216 et 0217, se trouvant à moins de 35 mètres du terrain destiné à l'extension du cimetière, l'autorisation doit être donnée par la Préfète des Deux-Sèvres. L'autorisation préfectorale doit être précédée d'une enquête publique réalisée conformément au Code de l'Environnement (articles L.123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants). Cette enquête publique a pour but d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Les observations recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'extension du cimetière naturel de Souché ;

- autoriser le lancement d'une enquête publique ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

**VILLE DE NIORT**  
*Mairie*  
1, place Martin Bastard – CS 58755 -  
79027 NIORT Cedex

**Projet d'extension du cimetière naturel communal  
de Souché situé impasse Abel Amiaux  
à NIORT (Deux-Sèvres)**

**AVIS HYDROGEOLOGIQUE**  
**sur la conformité du projet vis-à-vis de l'hygiène publique**

par

**C. F. MOREAU**

*Hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique  
pour le département des Deux-Sèvres*

14 décembre 2021

## Sommaire

<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	<b>3</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>3</b>
<b>LISTE DES ANNEXES</b> .....	<b>3</b>
<b>1. CONTEXTE GENERAL DE L'INTERVENTION</b> .....	<b>4</b>
<b>2. DOCUMENTS CONSULTES</b> .....	<b>5</b>
<b>3. SITUATION</b> .....	<b>6</b>
<b>4. DONNEES DE BASE DU PROJET</b> .....	<b>9</b>
<b>5. ELEMENTS STATISTIQUES</b> .....	<b>9</b>
<b>6. CONTEXTE GEOLOGIQUE</b> .....	<b>10</b>
<b>7. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE</b> .....	<b>14</b>
7.1. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE GENERAL.....	14
7.1.1. L'aquifère du DOGGER.....	14
7.1.2. L'aquifère infratoarcien (LIAS) .....	15
7.1.3. La nappe alluviale .....	17
7.2. ORGANISATION GENERALE DES ECOULEMENTS SOUTERRAINS.....	17
<b>8. VULNERABILITE DES EAUX SOUTERRAINES</b> .....	<b>18</b>
<b>9. RAPPEL DES SERVITUDES DANS LES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU VIVIER ET DE GACHET I ET III</b> .....	<b>19</b>
<b>10. AVIS HYDROGEOLOGIQUE SUR LE PROJET</b> .....	<b>21</b>
<b>11. PERIMETRE DE SALUBRITE</b> .....	<b>22</b>
<b>12. CONCLUSION</b> .....	<b>24</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>25</b>

## Liste des figures

Figure 1 :	Plan de situation générale du projet d'extension du cimetière naturel communal de NIORT Souché sur fond IGN .....	7
Figure 2 :	Implantation cadastrale du projet d'extension du cimetière naturel communal de NIORT Souché et des fosses d'observation creusées les 30 septembre et 1 <sup>er</sup> octobre 2021 .....	8
Figure 3 :	Contexte géologique du site .....	11
Figure 4 :	Implantation cadastrale du périmètre de salubrité proposé (cimetière conventionnel, cimetière naturel et projet d'extension) .....	23

## Liste des tableaux

Tableau 1 :	Principales caractéristiques de localisation du projet d'extension du cimetière naturel communal de NIORT Souché	6
Tableau 2 :	Log géologique synthétique de la basse vallée du Lambon	10

## Liste des annexes

Annexe 1 :	Données sur le cimetière naturel de NIORT Souché : arrêté préfectoral (août 2012), règlement intérieur (février 2014), plaquette de présentation (mars 2015), statistiques 2014-nov. 2021	
Annexe 2 :	Planches photographiques	
Annexe 3 :	Données géologiques et hydrogéologiques dans le secteur d'étude	
Annexe 4 :	Résultats des essais de perméabilité de type Porchet à niveau variable réalisés le 6 octobre 2021 dans les fosses F1, F2 et F3 au droit du projet d'extension du cimetière naturel communal de NIORT Souché	
Annexe 5 :	Tracé des périmètres de protection rapprochée et éloignée des captages du Vivier et de Gachet I et III	

## 1. Contexte général de l'intervention

A la demande de la VILLE DE NIORT (Deux-Sèvres) et suite à ma désignation en qualité d'hydrogéologue agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) NOUVELLE-AQUITAINE - Délégation départementale des Deux-Sèvres, en date du 14 septembre 2021, j'ai été chargé de formuler un **avis hydrogéologique sur** :

- **la conformité du projet d'extension du cimetière naturel communal de Souché situé impasse Abel Amiaux à NIORT, vis-à-vis de l'hygiène publique.**

Cette désignation est notamment justifiée par la localisation du projet dans le périmètre de protection rapprochée 3 (PPR 3) des captages du Vivier et de Gachet I et III alimentant en eau potable le Service des Eaux du Vivier (SEV) de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (CAN) (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, suite à la dissolution du SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER – même acronyme SEV - le 31 décembre 2019).

Une démarche similaire fut mise en place préalablement à la création du cimetière naturel communal de Souché en février 2014, par extension du cimetière traditionnel, avec l'émission d'un avis d'hydrogéologue agréé par mes soins le 16 juin 2012 suivi d'une note complémentaire le 11 juillet 2012. Cette extension par création d'un cimetière environnemental (cimetière naturel) fut autorisée par arrêté préfectoral en date du 16 août 2012 (*cf. annexe 1*).

Je me suis rendu sur place le 6 octobre 2021, où j'ai rencontré M<sup>me</sup> CLOT, Responsable du service Cimetières et crématorium de la Ville de NIORT, accompagnée de M. GRIS, Chef d'équipe Cimetières et crématorium ainsi que M. JOLLIT et M. CIRETTE, agents de cimetière, au sein de ce même service.

J'ai examiné la coupe géologique des terrains dans les trois fosses d'observation ouvertes à la pelle mécanique à cet effet sur la parcelle du projet d'extension du cimetière naturel communal de NIORT Souché. J'ai ensuite réalisé des essais de perméabilité de type Porchet à niveau variable dans chacune des fosses, après mise en eau à l'aide d'une citerne (*cf. photographie en annexe 2*) par le service Cimetières et crématorium de la Ville de NIORT (M. JOLLIT et M. CIRETTE).

Les fosses d'observation furent creusées par le service Cimetières et crématorium de la Ville de NIORT les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2021 et comblées le 6 octobre 2021 par le même service, après levé géologique, prise d'échantillons de sols et essais d'infiltration par mes soins.

Le présent avis est établi sur la base de la connaissance actuelle et dans le respect de la réglementation en vigueur.